

Le juge et la justice

Conférence au Château de Waldegg, le 11 juin 2025

Pascal Mollard, ancien juge fédéral au Tribunal administratif fédéral de St Gall après avoir été président de Tribunal à Lausanne, s'est attaché avec beaucoup de philosophie et plusieurs allusions mythologiques à nous expliquer certains mécanismes de la psychologie humaine qui expliquent les nombreux malentendus qui entourent la justice institutionnelle.

Le juge ne rétablit pas la justice mais applique dans le cadre d'un tribunal de 3 à 5 juges les lois qui ont été définies par le pouvoir législatif. Ces lois ne sont que des normes et pas toujours justes en tout point. Il reste un humain avec sa part de subjectivité, à l'ombre du parti politique qui a rendu possible sa nomination et qui, parfois, a des attentes pas toujours compatibles avec la fonction. Il vit dans un milieu où la concurrence interne est implacable et où la pression du temps, contrairement à l'impression générale, devient de plus en plus forte. Le juge doit trancher avec toute la violence déjà contenue dans le mot. Il n'est pas un conciliateur. Il ne protège pas *a retro* contre les arbitraires de la vie et les attentes que la procédure génère sont souvent aussi pénibles à supporter que la déception des plaignants s'ils n'obtiennent pas raison.

À son avis, l'usage de l'intelligence artificielle serait probablement en mesure d'améliorer la connaissance détaillée de dossiers souvent très complexes et d'amoinrir les effets subjectifs évoqués plus haut. Dans le monde très traditionaliste des tribunaux, cette idée n'a cependant pas encore atteint le stade de projet. La séparation des pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, constitue les fondements de la démocratie. Son respect nous protège de l'arbitraire qui longtemps a permis que le justiciable soit pendu le matin qui suivait son jugement par celui qui réunissait en une seule personne tous ces pouvoirs. Une leçon à ne pas oublier en ces temps de montée des autoritarismes.

Jean-Pierre Barras

